

Rapport du jury
Concours Assistant en gestion administrative BAP J interne
Session 2026
Phase d'admissibilité

Statistiques

Nombre de poste à pourvoir	51
Nombre de candidats admissibles	243 (29%)
Nombre de dossiers étudiés	836

Composition du jury : ROZIER Hervé, REUSSER Elise, CHAMPEL Stéphanie, GOYER Aurélie, LEKBIR MOKHBI Nadia, DORDAN Thierry, GESBERT-BOULANGER Florence, ANTONIOU Néofytos, ROCHE NICOT Stéphanie, BEN RHAMA Shérazade, TURLAN Hélène, COLLET PRIOLET Florence, CAROZZO Florian, RAVIX Arthur, CEDRIC Laurent, OBRIER Damien, WIDENT Jonathan, SIDIBE Kalidiouma, ESPINOSA Nicolas, ALVAREZ Franck, BUSSY LAUWEREINS Sandrine, GARES Nouha, GRISS Meriem

Fonctionnement du jury et critères d'évaluation :

Les membres du jury ont porté des regards croisés sur chacun des dossiers et ont étudié les dossiers selon une grille et des critères communs : le parcours professionnel, l'expertise technique, les compétences managériales et stratégiques, les capacités rédactionnelles, la présentation générale du dossier et la pertinence du projet au vu des exigences de l'emploi-type.

Le jury tient à rappeler que cet emploi-type, de la BAP Administration et Pilotage, vise des postes de catégorie A dont les missions principales portent sur la coordination ou la réalisation, en autonomie, d'activités de gestion administrative, financière et/ou de ressources humaines d'une structure.

Le jury s'est donc attaché à évaluer les capacités de chacun des candidats à se projeter sur ce niveau de responsabilités.

Observations

Le jury rappelle que la constitution des dossiers est un exercice de rigueur et d'analyse et regrette que certains manquements perdurent :

- ✓ Certains dossiers sont incomplets : tout dossier ne présentant pas notamment l'état des services, les organigrammes ou l'intégralité du rapport d'activité a été pénalisé.
- ✓ Lorsque le rapport d'activité excède les 2 pages exigées : cette exigence doit démontrer la capacité des candidats à faire preuve d'esprit synthétique et d'analyse ; a contrario l'utilisation de police liliputienne pour contourner cette exigence est également pénalisante.

- ✓ Les travaux présentés n'ont pas vocation à faire état des menues productions des candidats (tableurs excel, etc.) quel que soit l'investissement que cela a pu représenter pour les auteurs ; ces travaux doivent apporter une réelle plus-value pour le jury ; par ailleurs l'anonymisation de certains documents est impérative.
- ✓ Il est crucial de fournir un effort de rédaction et de structuration du rapport en lien avec l'emploi-type ; un état descriptif des missions conduites ne peut être suffisant dans ce cadre du concours et le jury doit être en mesure de mesurer la capacité du candidat à se projeter sur un emploi de cadre A et à endosser les responsabilités afférentes.
- ✓ Les organigrammes structurels et fonctionnels : ils doivent être clairs et précis et permettre d'identifier rapidement le positionnement du candidat, notamment dans le cas d'un encadrement.

Trop de dossiers restent inadaptés aux attendus d'un poste de catégorie A ; même s'il est louable de viser une progression de carrière, certains candidats ne disposent pas du profil pour passer cette marche et devraient davantage se concentrer sur une évolution au sein du corps (pour les titulaires) ou viser simplement un poste de catégorie B pour les personnels C.

Le président du jury

Hervé ROZIER

